Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 059-215904525-20241212-2024_080-DE

Département du Nord

EXTRAIT

Arrondissement de LILLE

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL

Canton de Annœullin

MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT

COMMUNE D'OSTRICOURT

****

L'an deux mil vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis en Mairie, en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	19
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	4

Etaient présents : M. Bruno RUSINEK – Mme Valérie NEIRYNCK – M. Jean-Michel DELERIVE– Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA - M Sylvain BEAUVOIS — M. Rabah DEGHIMA – Mme Marylène GALLIEZ- M. Cédric MONCOURTOIS - Mme Brigitte RINGOT - Mme Hafida BENFRID-CHERFI (arrivée à 19h24) - Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL - Mme Marie-Neige SMIGOWSKI —Mme Cécile SENEZ (arrivée à 19h18)- M. Abdella BOULOUIZ – Mme Aline DESCAMPS – Mme Oihiba VANDERUST- M. Samuel HANC – M. Ludovic MEKIL

Étaient excusés : Mme Christine STEMPIEN ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK
M. Laurent WORONIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK
Mme Aurore THUEUX ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ
M. François POLAK ayant donné pouvoir Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA
Mme Cathie KOSCIUSZKO ayant donné pouvoir à M. Cédric MONCOURTOIS
M. Nordine HAMZAOUI n'ayant pas donné pouvoir

Étaient absents : Mme Coralie SEILLIER
Mme Magali VANQUELEF
M. Frédéric CROMMELINCK

Madame Aline DESCAMPS a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Date de la convocation : 4 décembre 2024

2024-080 PROGRAMMATION CULTURELLE HIVERNALES 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 059-215904525-20241212-2024_080-DE

2024-080 PROGRAMMATION CULTURELLE HIVERNALES 2025

Les Hivernales constituent un des axes majeurs de la politique culturelle de la Ville d'Ostricourt, et les spectacles culturels y découlant répondent chaque année aux besoins d'un public local en attente d'une programmation culturelle atypique et diversifiée.

Considérant l'intérêt de favoriser le développement culturel sur le territoire communal et de permettre au public Ostricourtois d'accéder à des représentations artistiques et culturelles de qualité.

Considérant le programme des Hivernales 2025 composé de :

- Un Concert du Quintet de cuivres des Hauts de France avec la participation de l'Ecole de Musique d'Ostricourt le dimanche 2 février 2025 à la Maison du Temps Libre.
- Une prestation théâtrale : Au théâtre ce soir ! par la compagnie Les Saltimbanques, le samedi 1er mars 2025 à la Salle Stanislas.
- Une prestation scénique sous forme de voyage musical « Des Jours et des Nuits Pour se comprendre », le dimanche 30 mars 2025, à la Maison du Temps Libre.

Considérant qu'il convient de fixer des tarifs pour accéder à ces manifestations qui se dérouleront dans des salles municipales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité avec 6 pouvoirs : Mme Christine STEMPIEN ayant donné pouvoir à Mme Valérie NEIRYNCK ; M. Laurent WORONIN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Neige SMIGOWSKI ; M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK ; Mme Aurore THUEUX ayant donné pouvoir à Mme Marylène GALLIEZ ; M. François POLAK ayant donné pouvoir Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA ; Mme Cathie KOSCIUSZKO ayant donné pouvoir à M. Cédric MONCOURTOIS et 4 absents : M. Nordine HAMZAOUI excusé n'ayant pas donné pouvoir, Mme Coralie SEILLIER, Mme Magali VANQUELEF et M. Frédéric CROMMELINCK décide :

- d'approuver le programme des Hivernales 2025.

- de fixer les tarifs à :
  - 10 € par personne de plus de 15 ans et 5€ pour les enfants de moins de 15 ans, pour la première prestation.
  - 7 € par personne de plus de 15 ans et 3€ pour les enfants de moins de 15 ans, pour la deuxième prestation.
  - 20 € par personne de plus de 15 ans et 10€ pour les enfants de moins de 15 ans, pour la troisième prestation.

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La Secrétaire de séance

Aline DESCAMPS

MAIRIE D'OSTRICOURT (NORD)

Le Maire

Bruno RUSINEK